



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR  
MRC DE PORTNEUF**

## **AVIS DE PROMULGATION**

---


### **RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2023 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2024**

Le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté, à la séance ordinaire du 15 janvier 2024, le *Règlement numéro 224-2023 fixant les taux de taxation et de tarification pour l'exercice 2024*.

L'objet de ce règlement a pour but de fixer le taux de la taxe foncière générale, des taxes spéciales et des différents tarifs et compensations exigibles pour l'exercice financier 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné à Saint-Casimir, ce 16ième jour de janvier 2024.




René Savard  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 16 janvier 2024 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



René Savard  
Directeur général et greffier-trésorier

